

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSIQUE

Délibération n°20250410DEL25

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Mandat spécial pour un déplacement à Meghri en Arménie du 30 mai 2025 au 06 juin 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Un partenariat avec les villes de Bron, Vienne, Saint-Chamont, Mornant, agglo et des villes de la Région du Syunik a été créé en 2024. La signature des nouveaux jumelages a été conclue à Lyon le 21 novembre 2024 et à BRON le 22 novembre 2024 avec la Ville de MEGHRI.

C'est dans ce cadre que M. Jérémie BREAUD, Maire, Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Adjoints au Maire se rendront à MEGHRI, en Arménie du 30 mai au 06 juin 2025 pour représenter la Ville. Afin d'approfondir leur connaissance du pays et de sa culture, Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE resteront sur place jusqu'au 10 juin 2025. Étant précisé que les frais occasionnés par cette prolongation resteront à leur charge.

L'objectif de ce déplacement est de permettre aux élus de BRON de créer des liens avec notre ville jumelle de MEGHRI, de rencontrer le Maire et les habitants, mais aussi de connaître l'Arménie et ses coutumes.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Les dépenses de transports effectuées dans l'accomplissement de ce mandat spécial seront remboursées aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives et les autres frais exposés seront remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial, respectivement à M. Jérémie BREAUD, Maire, Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Adjoints au Maire, qui se rendront à MEGHRI en Arménie, du 30 mai 2025 au 06 juin 2025, dans le cadre du jumelage entre BRON et MEGHRI,
- **PRÉCISER** que Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE resteront sur place à leurs frais jusqu'au 10 juin 2025 et que le retour, le 10 juin 2025, sera effectué dans le cadre du mandat spécial,
- **PRÉCISER** que la présente délibération vaut ordre de mission,
- **DIRE** que les dépenses résultant des frais réellement payées et sur présentation des pièces justificatives leur seront remboursés selon les modalités indiquées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD